

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue par conférence téléphonique, le 20 janvier 2017, à 14 h 30.

Sont présents :

- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- Mme Louise Brunet, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
- Mme Julie Lemieux, conseillère à la Ville de Québec
- M. Robert Maranda, conseiller à la Ville de Lévis

Sont également présents :

- M. Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier par intérim de la CMQ
- Mme Parise Cormier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à titre d'observatrice

Sont absents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, à titre d'observateur

En l'absence du président de la CMQ, M. Gilles Lehouillier, vice-président du comité exécutif, ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2017-03

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajouter le point 4AT) 1 - Avis sur le projet de règlement R.A.V.Q. 1092 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement n° 207 concernant le Schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la création d'une aire urbaine à même une aire de commerce majeur située près de l'intersection des avenues Joseph-Giffard et Joseph-Casavant
- Ajouter le point 4AT) 2 - MRC de La Jacques-Cartier - Avis sur le projet de règlement n° 18-P-2016 modifiant le règlement adoptant le Schéma d'aménagement révisé n° 02-2004, relativement à la détermination des cotes de crues d'un emplacement et de manière à procéder à des modifications diverses

PROCÈS-VERBAL

- 2 -

- Ajouter le point 4AT) 3 - Avis sur le règlement R.A.V.Q. 1077 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement n° 207 concernant le Schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relatif à la construction de chambres de contrôle sur les émissaires pluviaux Canetons et John-Molson dans la zone inondable de grand courant

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2016

Résolution n° E-2017-04

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Embauche d'une stagiaire à la maîtrise en aménagement du territoire et développement régional

Résolution n° E-2017-05

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à procéder à l'embauche de Mme Camille Potvin à titre de stagiaire à la maîtrise en aménagement du territoire et développement régional dont le mandat, d'une durée de 240 heures entre les 30 janvier et 14 avril 2017, serait de contribuer à la mise en œuvre du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles et des plans d'action des MRC du territoire;
- Accorder à la stagiaire un traitement équivalent à l'échelle salariale, au 1^{er} mai 2016, des stagiaires (maîtrise et niveau supérieur). La stagiaire n'a pas droit aux avantages sociaux.

Référence : Rapport décisionnel du 20 janvier 2017

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Autorisation de signature du « Questionnaire 45.1 PV à l'intention du conseil » pour l'audition des états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2016

Résolution n° E-2017-06

- Autoriser M. Robert Maranda, membre du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), à signer le « Questionnaire 45.1 PV à l'intention du conseil » joint en annexe dans le cadre de l'audition des états financiers de la CMQ pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016.

Référence : Rapport décisionnel du 20 janvier 2017

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Contrat pour la fourniture de services juridiques

Résolution n° E-2017-07

- Octroyer au cabinet Gravel Bernier Vaillancourt Avocats un contrat pour la fourniture de services juridiques à la Communauté métropolitaine de Québec jusqu'au 31 décembre 2017, selon les conditions établies à l'offre de service.

Référence : Rapport décisionnel du 20 janvier 2017

Certificat trésorerie : CT-2017-02

Responsable : Secrétariat

Adoptée à l'unanimité

Demande de commandite – Course en canot du Carnaval de Québec

Résolution n° E-2017-08

- Autoriser le versement, au Carnaval de Québec, d'une contribution financière de 5 000 \$ pour la tenue de l'édition 2017 de la Course en canot. Ce montant sera puisé à même le budget « Événements à caractère métropolitain ».

Référence : Rapport décisionnel du 20 janvier 2017

Certificat trésorerie : CT-2017-01

Responsable : Communications et planification

Adoptée à l'unanimité

Enquête Origine-Destination 2017 de la région de Québec

Résolution n° E-2017-09

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à signer une entente à intervenir entre le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, le Réseau de transport de la Capitale, la Société de transport de Lévis, la Ville de Québec et la Ville de Lévis pour la réalisation de l'Enquête Origine-Destination 2017 dans la région de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 20 janvier 2017

Responsable : Transport et mobilité

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement R.A.V.Q. 1092 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement n° 207 concernant le Schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la création d'une aire urbaine à même une aire de commerce majeur située près de l'intersection des avenues Joseph-Giffard et Joseph-Casavant

Résolution n° E-2017-10

- Informer le conseil d'agglomération de Québec que le projet de règlement R.A.V.Q. 1092 modifiant le règlement n° 207 concernant le Schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec, relativement à l'agrandissement d'une aire urbaine à même une aire de commerce majeur située près de l'intersection des avenues Joseph-Giffard et Joseph-Casavant, s'avère conforme aux stratégies poursuivies par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec;
- Transmettre à l'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel.

Référence : Rapport décisionnel du 20 janvier 2017

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

MRC de La Jacques-Cartier - Avis sur le projet de règlement n° 18-P-2016 modifiant le règlement adoptant le Schéma d'aménagement révisé n° 02-2004, relativement à la détermination des cotes de crues d'un emplacement et de manière à procéder à des modifications diverses

Résolution n° E-2017-11

- Signifier à la MRC de La Jacques-Cartier (MRC) que le volet du projet de règlement n° 18-P-2016 visant à retirer les superficies minimales des lots à construire dans les pentes de plus de 30 % ne concordent pas avec les orientations métropolitaines de développement, dont celles mentionnées à la stratégie 13 du PMAD visant à innover dans les façons d'aménager le territoire ainsi que celles encadrant le développement dans les milieux sensibles, dont ceux à fortes pentes;
- Rappeler à la MRC l'importance de mieux encadrer les développements dans les secteurs de fortes pentes en édictant notamment des précisions sur les superficies minimales des lots selon les types de milieux, les classes de pentes ainsi que la desserte en services municipaux, et ce, pour l'ensemble de son territoire;
- Demander à la MRC de poursuivre ses réflexions afin de bonifier le projet de règlement, en s'inspirant notamment des récentes modifications apportées au règlement de contrôle intérimaire n°2016-74 et ses amendements.

Référence : Rapport décisionnel du 20 janvier 2017
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le règlement R.A.V.Q. 1077 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement n° 207 concernant le Schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relatif à la construction de chambres de contrôle sur les émissaires pluviaux Canetons et John-Molson dans la zone inondable de grand courant

Résolution n° E-2017-12

- Informer le conseil d'agglomération de Québec que le de règlement R.A.V.Q. 1077 modifiant le règlement n° 207 concernant le Schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relatif à la construction de chambres de contrôle sur les émissaires pluviaux Canetons et John-Molson dans la zone inondable de grand courant, est conforme aux stratégies poursuivies par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec.
- Transmettre à l'agglomération de Québec copie du rapport décisionnel.

Référence : Rapport décisionnel du 20 janvier 2017
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2017-13

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 20 janvier 2017, contenant les documents suivants :

- a) Une liste qui fait état des dépenses du 1^{er} au 31 décembre 2016 (période 12);
- b) Une liste des salaires versés aux élus et employés de la CMQ pour la période du 1^{er} au 30 décembre 2016.
- c) Une liste qui fait état des dépenses Visa pour le mois décembre 2016.

Référence : Bordereau de dépenses du 20 janvier 2017
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2017-03 à E-2017-13, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE CORPORATIVE